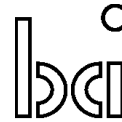




République et Canton du Jura
Département de l'Environnement et de
l'Équipement
Rue des Moulins 2
2800 Delémont
Tél. 032/420.53.05
Fax 032/420.53.07



Basler Chemische Industrie

Postfach
CH-4002 Basel
T +41 61 693 06 02
F +41 61 692 66 36
info@bci-info.ch
www.bci-info.ch

**Procès-verbal de la séance de la commission d'information :
Projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol.
Jeudi 16 mai 2002 de 10h15 à 16h00 – Auberge de l'Ours-Vendlincourt**

Présents :

M. **Rolf Bentz**, Directeur technique bci
M. **Paul Collin**, Représentant du Préfet du Haut-Rhin
Mme **Aline Cuvillier**, Responsable de gestion du projet d'assainissement, secrétaire
M. **Francis Demuth**, Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin
M. **Daniel Dietmann**, Président de la Commission locale de l'eau du S.A.G.E Largue
M. **Jean-Pierre Egger**, Président de Pro Natura Jura
M. **Jean Fernex**, Biologiste, Chef de la section environnement à l'OEPN
M. **Alain Fousseret**, Conseiller Régional de Franche-Comté, Directeur du SIDES
M. **Jean-Claude Hennet**, Porte-parole de la commune de Bonfol
M. **Jean-Arsène Jossen**, Porte-parole WWF/ATE Jura
Mme **Susanna Küffer Heer**, Solidago Münchenstein
M. **Jean Kugler**, Direction Départementale Agriculture et Forêts du Haut-Rhin
M. **René Longet**, Président de la SPE, Président de la commission
M. **Jean-Paul Masson**, DIREN Franche-Comté
Mme **Lucienne Merguin Rossé**, Chargée d'affaires Pro Natura Jura
M. **Jean Monnier**, Vice-président du Conseil Général de Belfort
M. **Jérôme Oeuvray**, Coordinateur de la communication à la bci
M. **Jean-Claude Pheulpin**, Conseiller communal de Bonfol
M. **Jean-Claude Probst**, Secrétaire du Syndicat Industrie et Bâtiment Jura
M. **Daniel Reutenauer**, DEVI/SRA, Haut-Rhin
M. **Christophe Wenger**, Chef de section des sites contaminés et liquides polluants à l'OFEFP
M. **Walter Wildi**, Expert cantonal

Excusés :

M. **Christian Floderer**, Représentant DRIRE, Haut-Rhin
M. **Jean-Rodolphe Frisch**, Maire de Pfetterhouse
M. **Gilbert Janthial**, DDAF Territoire de Belfort
M. **Morand Heyer**, Adjoint au maire de Pfetterhouse
M. **Philippe Riat**, Porte-parole WWF-Jura
M. **Matthias Wüthrich**, Porte-parole Greenpeace Suisse



République et Canton du Jura
Département de l'Environnement et de
l'Équipement
Rue des Moulins 2
2800 Delémont
Tél. 032/420.53.05
Fax 032/420.53.07



○ **Basler Chemische Industrie**

Postfach
CH-4002 Basel
T +41 61 693 06 02
F +41 61 692 66 36
info@bci-info.ch
www.bci-info.ch

Ordre du jour :

- 1.** - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du PV de la séance du 25 février 2002
 - Informations de la séance du bureau du 26 avril 2002

- 2.** Proposition du bureau pour les indemnisations des frais de déplacement

- 3.** Proposition du bureau pour le budget d'expertise alloué aux ONG

- 4.** Présentation du rapport "CHYN" (M. Bentz)

- 5.** Présentation de M. Walther

- 6.** Intervention de la bci concernant le communiqué de presse sur la vitrification

- 7.** Divers

1. - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté.

- Adoption du PV de la séance du 25 février 2002

Le procès verbal est adopté.

- Informations de la séance du bureau du 26 avril 2002

M. Longet fait un bref résumé des propositions faites lors de la dernière séance du bureau. L'adoption du PV se fera à la prochaine séance du bureau, qui sera fixée selon les besoins.

2. Proposition du bureau pour les indemnisations des frais de déplacement

M. Longet indique que les indemnisations des frais de déplacement seront désormais pris en compte à chaque séance grâce à un tableau dans lequel les participants pourront inscrire leur demande. Les km parcourus seront remboursés au taux de 0.60 FS /km et les billets de train et factures de taxi doivent être fournis.

M. Egger s'interroge sur le remboursement des billets de train dans le cas d'abonnement.

M. Longet lui répond que pour les abonnements il suffira de donner la distance parcourue et d'indiquer un prix de remboursement au demi-tarif.

M. Fousseret rappelle que certaines personnes ne souhaitent pas être indemnisées.

M. Longet indique que c'est pour cette raison que le budget prévu pour les indemnités a été revu à la baisse: FS 5'000,- pour 2002.

Concernant les indemnisations des frais de déplacement il a été décidé qu'ils seront désormais pris en compte à chaque séance grâce à un tableau dans lequel les participants pourront inscrire leur demande. Les km parcourus seront remboursés au taux de 0.60 FS /km et les billets de train et factures de taxi doivent être fournis. Pour les abonnements de train il suffira de donner la distance parcourue et d'indiquer un prix de remboursement au demi-tarif.

3. Proposition du bureau pour le budget d'expertise alloué aux ONG

M. Longet présente les propositions du bureau pour le budget d'expertise alloué aux ONG (voir procès verbal du bureau du 26 avril 2002). Au point 2 c'est bien le mandataire et non le mandant qui est concerné.

M. Hennet souhaite que les factures soient "visées" au lieu de "vérifiées".

Les propositions du bureau pour le budget d'expertise alloué aux ONG sont acceptées par la Commission.

Les propositions du bureau concernant le budget d'expertise alloué aux ONG est adopté. Les factures seront visées par l'ONG qui a sollicité le mandat.

4. Présentation du rapport "CHYN" (M. Bentz)

M. Bentz prie de bien vouloir excuser M. Müller qui ne peut venir présenter le rapport "CHYN" lui-même. Il indique que M. Müller est un hydrogéologue qui a été sollicité par la BMG pour répondre à certaines questions concernant les travaux. Il présente les réponses de ce rapport sous forme de transparents (annexe 1). Selon lui, les diverses

investigations supplémentaires suggérées par M. Müller sont actuellement réalisées par la bci.

4. Présentation de M. Walther : état des travaux

M. Longet rappelle le mandat accordé à **M. Walther** fin 2001 par la Commission.

M. Walther présente sous forme de transparents la première partie de son rapport. (annexe 2). Il indique que ce rapport n'est pas encore finalisé.

M. Longet souhaite savoir à quelle date pourra être transmis le rapport final. Il indique que ce rapport ainsi que les commentaires de la Commission et de ses membres pourront être placés sur notre site Internet tout comme cela a été fait pour le rapport de M. Pictet.

M. Masson souhaite que les conclusions de ce rapport soient davantage concrètes.

M. Walther rappelant que son mandat concerne l'évaluation du réseau de surveillance actuel aimerait savoir dans quelle mesure il doit développer des propositions pour le futur. Il ajoute que les conclusions de son rapport restent imprécises aussi par manque d'accès aux données.

M. Longet pense que la notion d'évaluation implique de dessiner des perspectives sous forme de commentaires pour l'avenir.

M. Wildi rappelle que la loi indique que c'est à la bci de faire des propositions et au Canton de les évaluer et de les approuver. Selon lui ce n'est pas à **M. Walther** de faire des propositions mais bien des "perspectives". Concernant l'accès à la documentation Bonfol, il ajoute que celle-ci est toujours transmise à l'OEPN. Il explique que **M. Walther**, en lisant le rapport BMG, a remarqué que certains documents référencés ne se trouvent pas à l'OEPN.

M. Walther explique que la documentation supplémentaire demandée aurait permis d'avoir une vision plus précise. Il ajoute qu'il aurait souhaité pouvoir s'entretenir avec la bci pour vérifier ses conclusions.

M. Longet rappelle qu'il avait été décidé au bureau que **M. Walther** pourrait s'entretenir avec la bci.

Concernant cette demande de **M. Walther**, **M. Bentz** indique que la bci a reçu le 2 mai un courriel du 30 avril pour un rendez-vous le 3 mai. Ce délai était trop bref. Il prie à l'OEPN de contrôler la demande de documents de **M. Walther** en fonction de ce qui existe déjà à l'OEPN puis de la soumettre à la bci.

M. Fernex indique qu'il comprend la demande de **M. Walther** mais qu'elle concerne essentiellement des rapports intermédiaires non disponibles à l'OEPN. Il ajoute que le contact direct entre partenaires est important.

M. Bentz confirme que la bci possède bien ces rapports intermédiaires, qui lui sont nécessaires dans ses contacts avec ses nombreux partenaires.

M. Fernex explique que les rapports de l'OEPN sont en grande partie des rapports de synthèse et non des rapports intermédiaires.

M. Oeuvray souhaite que les références des travaux de **M. Walther** soient aussi transparentes.

M. Egger souligne que la liste cantonale des documents disponibles à l'OEPN s'arrête à juillet 2000. Il y a nécessité d'une mise à jour régulière, disponible sur Internet, avec les indications utiles pour les obtenir.

M. Fernex propose que la liste soit mise à jour régulièrement et disponible sur le site cantonal. Les documents seront consultables et photocopiables par les intéressés mais le Canton n'est pas responsable de les transmettre.

M. Egger suggère que cette liste soit réactualisée trimestriellement.

Selon **M. Fernex**, la mise à jour de cette liste devrait se faire en ligne.

M. Longet suggère à la bci de compléter la liste cantonale.

M. Wildi rappelle qu'une bibliographie comporte tous les documents consultables. Ceux-ci doivent être à jour.

M. Jossen suggère que l'OEPN donne le nom de la personne de contact ainsi que le nom de son remplaçant.

M. Wenger se dit être irrité du manque de transparence dans l'accès aux documents. Il cite la loi fédérale concernant l'accès à ces documents.

M. Kugler indique que tous les documents français ont été fournis à **M. Walther**. Il souhaite avoir des informations au sujet de l'implantation des piézomètres et se dit prêt à une rencontre avec **M. Walther**.

M. Dietmann aimerait recevoir une information sur la localisation de ces futurs piézomètres.

M. Kugler indique que la localisation n'est pas encore déterminée.

Selon **M. Fousseret**, le travail de **M. Walther** montre bien que l'existence de la Commission est justifiée. Il salue le travail didactique et objectif de **M. Walther**. Il rappelle que la Franche-Comté est en attente du nouveau programme de surveillance.

Selon **M. Wildi**, celui qui évalue le réseau de surveillance ne l'établit pas. Il ne doit donc pas avoir de contraintes. La bci propose, le Canton évalue, et l'expert confirme.

M. Bentz espère que le nouveau programme de surveillance pourra être défini le 27 mai par le comité technique car les prochains prélèvements ont lieu le 28 mai.

M. Walther indique que la prochaine séance de la Commission prévue en septembre lui semble être une date appropriée pour la remise de son rapport final mais qu'il lui faudra vraisemblablement une rallonge.

M. Longet indique que si le dépassement est raisonnable, la Commission pourra les accepter ; il invite l'expert à présenter un devis complémentaire. Il ajoute que le rapport final de septembre devra tenir compte de ce qui aura été mis en place jusqu'à cette date dans le domaine couvert par l'expertise.

Concernant le rapport de **M. Walther** il est décidé que:

- Le rapport final serait disponible pour la fin août pour être discuté au sein de la Commission.
- Un dépassement raisonnable du budget sera couvert par la Commission sur présentation préalable d'un devis.
- La demande de documents bci de **M. Walther** sera vérifiée par l'OEPN puis transmise par l'OEPN à la bci.
- La mise à jour des documents disponibles à l'OEPN sera faite trimestriellement, placée sur le site Internet cantonal, tout comme le nom de la personne de contact. Les documents seront consultables et photocopiables dans les locaux cantonaux par les intéressés eux-mêmes.

6. Explications complémentaires de la bci concernant la vitrification

M. Bentz explique que la bci étudie encore la variante d'excavation et de vitrification on-site. Elle a signé un contrat d'étude de cette variante avec un groupe américain. Cette étude est planifiée sur 60 jours et a déjà débuté. Elle comprend des phases concernant:

- la description de la méthode de vitrification
- la description du processus
- la durée du processus de vitrification
- les coûts financiers
- l'utilisation des containers
- le contrôle de la qualité de vitrification.

Selon **M. Masson**, il avait été dit que les Etats-Unis n'avaient que peu de connaissances sur cette méthode.

M. Bentz, indique qu'ils ont déjà créé un gigantesque bloc vitrifié et excavé, mais ont aussi vitrifié in-situ aux Etats-Unis ainsi qu'au Japon. Il ajoute que le directeur de BMG est actuellement au Japon pour contrôler ce qui est fait là-bas. A l'origine la méthode de vitrification a été développée aux Etats-Unis. Le site Internet consultable est sous l'adresse www.geomelt.com

M. Wildi indique que le Canton a réagi de manière positive à la décision de la bci de poursuivre cette étude d'excavation-vitrification on-site. Cette méthode aurait l'intérêt d'éviter les transports des déchets, et d'anticiper d'éventuelles interdictions à ce sujet.

7. Divers

- Nouveau directeur de l'OEPN

M. Wildi indique que M. Jean-Pierre Meusy a été nommé nouveau directeur de l'OEPN. Il prendra ces fonctions le 1^{er} décembre 2002.

- Visite de la décharge de Kölliken

M. Wildi mentionne que le comité stratégique a visité la décharge le 11 mai dernier. Selon lui, il y aurait aussi possibilité pour la Commission de visiter cette décharge ainsi que le bureau en a exprimé le désir.

Selon **M. Hennet**, il faudra régler le problème de langue et d'avoir les explications en français.

M. Longet propose de louer un car qui partirait de Porrentruy puis ferait un arrêt à Delémont ; un programme sera élaboré et adressé aux membres de la Commission.

- Dates des prochaines séances et de la visite à Kölliken

Jeudi 26 septembre ou mercredi 2 octobre : visite de la décharge de Kölliken

Mercredi 26 septembre ou mercredi 2 octobre: séance de la Commission

Mercredi 4 décembre: séance de la Commission.

- Commande de livre

M. Longet suggère de commander le livre "Les déchets dangereux" édité par la SPE et de l'offrir aux membres de la Commission. M. Oeuvray confirme l'intérêt de l'ouvrage.

La proposition est adoptée et Mme Cuvillier en commandera 30 exemplaires.

- Vice-présidence de la Commission

M. Fousseret indique que M. Marie ne pourra plus faire partie de la Commission. Il doit donc être radié de la liste des membres et du bureau.

M. Longet suggère que **M. Fousseret** soit nommé vice-président de la Commission à la place de M. Marie ; nous souhaitons en effet une présence française à ce poste. La suggestion est adoptée.

M. Marie quitte la vice-présidence, le bureau et la Commission et est remplacé au bureau et à la vice-présidence par M. Fousseret.

- Liste des membres titulaires et suppléants de la Commission

M. Longet souhaite que la liste soit mise à jour. Un courriel sera envoyé aux membres pour actualiser cette liste.

- Procès verbaux du comité technique

M. Wildi rappelle que la Commission a été créée dans un but de transparence. Elle doit donc avoir accès aux rapports techniques. Il suggère que les procès verbaux du comité technique soient distribués aux membres de la Commission.

Cette proposition est adoptée.

Procès-verbal rédigé le 21 mai 2002